



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 7 avril 2022

Objet : Individualisation des subventions aux associations de devoir de mémoire et d'anciens combattants pour l'exercice 2022

Date de la convocation : 1^{er} avril 2022

Date d'affichage de la convocation : 1^{er} avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur PIERI Pierre à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Madame SALGE Hélène ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

**Le conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 5 avril 2022 ;

Considérant l'action des associations d'anciens combattants de premier ordre pour la transmission de la mémoire des conflits anciens et récents ;

Considérant le rôle social et intergénérationnel non négligeable de ces associations.

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir les associations œuvrant au devoir de mémoire et qui répondent à quatre objectifs :

- Organisation et participation aux commémorations nationales et locales
- Mise en place d'actions de sensibilisation pédagogiques et civiques
- Entretien et valorisation du patrimoine mémoriel (tombes, stèles...)
- Aide et soutien envers les anciens combattants et victimes

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe Peretti,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Madame Marie-Dominique CARRIER ne participe pas au vote

Article 1 :

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant voté en 2022
Fédération Nationale des Combattants Volontaires de Corse (FNCV Corse)	400 €
Association et Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre (AEVOG)	500 €
Le Souvenir français Comité de Bastia	500 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 78e Section Bastia (SNEMM 78 S Bastia)	500 €
USS Corsica	200 €
Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite (UNSOR Bastia)	400 €
Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UDAC et VG)	700 €
Union Nationale des Combattants Section Bastia (UNC)	1 200 €
Amicale des Troupes de Marine et des Anciens d'Outre-Mer de la Haute-Corse (Amicale des TDM et AOM)	600 €
Combattants et Prisonniers de Guerre ; Combattants Algérie Tunisie Maroc, Veuves et victimes de guerre (CPG CATM)	800 €
L'amicale des 173e et 373e régiments d'infanterie	400 €
Union Nationale des Parachutistes de Haute Corse (UNP 2B)	700 €
Association Corse des Anciens d'Indochine et du Souvenir Indochinois (ACAI)	400 €
Association des Mutilés de Guerre des Yeux et des Oreilles (AMGYO)	400 €
Association Nationale des Anciens Combattants et des Amis de la Résistance (ANACR 2B)	900 €
Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Bastia et du Cap (AMMAC)	1 000 €
TOTAL	9 600 €

Article 2 :



- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 compte 65.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télerecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

Signé par : Pierre SAVELLI
Date : 19/04/2022
Qualité : MAIRE